Chapitre de Jarzé. — Il se compose de cinq prébendes, y compris la prébende curiale, de deux semi-prébendes, de la diacrerie, de la sous-diacrerie et de la sacristie, qui sont toutes à la présentation du seigneur de Jarzé et à la collation de Mgr l'Evêque.

Chapitre de Saint-Symphorien, de Martigné-Briant. — Il est composé de sept prébendes, à la présentation et collation du sei-

gneur de Martigné-Briant.

Chapitre de Sainte-Croix de Montsoreau. — Il est composé de la mense, quatre canonicats et cure, à la présentation du comte de

Montsoreau et à la collation de Mgr l'Evêque.

Chapitre de Saint-Pierre-Montlimart. — Ce chapitre est composé d'un chefrier et de six prébendes : trois à droite, et le chefrier sont à la présentation et collation du seigneur de Montrevault, et les trois autres, à gauche, à la présentation et collation de Mgr l'Evêque (1).

## NOUVELLES DIVERSES

## Les obsèques du roi d'Italie

Un bon nombre d'Italiens et un nombre plus grand encore d'étrangers, au sujet des honneurs funèbres religieux rendus au défunt roi Humbert et d'une certaine prière pour son âme, livrée à la publicité, ont fait entendre des plaintes contre l'autorité ecclésiastique, lui reprochant de s'être écartée, dans ces cas, des

saintes lois de l'Eglise.

Il faut faire observer que l'autorité ecclésiastique a toléré les funérailles du défunt roi, non seulement pour protester contre le crime exécrable commis sur sa personne, mais encore, et principalement, en raison des sentiments personnels du défunt, qui surtout dans les derniers temps de sa vie a donné des marques non douteuses d'esprit religieux, allant jusqu'à désirer de se réconcilier avec Dieu par la réception des sacrements pendant cette année sainte.

Quant à la prière en question, composée dans un moment de suprême angoisse, comme elle n'est pas conforme aux règles de la liturgie sacrée, elle ne peut être et n'a jamais été approuvée par la suprême autorité ecclésiastique. (Observatore romano.)

## Voyages interrompus

On vient d'établir la statistique des accidents de personnes sur les voies ferrées en 1898. On a compté 549 tués et 1.207 blessés voyageurs ou agents des Compagnies. Dans ce nombre, les agents

(1) Une ordonnance de Mgr Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, en date du 26 avril 1725, avait transformé le chapitre de Saint-Louis du Tremblay en l'éri-

geant en simple cure.

On pourrait ajouter aux chapitres du diocèse les trois communautés de Notre-Dame de Nantilly, Saint-Nicolas de Saumur et Saint-Pierre de Saumur, qui jouissaient de quelques privilèges des collégiales, sans avoir jamais été érigées canoniquement.